



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Exhaustivité des mariages

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Unité des études démographiques et sociales, Division Enquêtes et études démographiques

Au cours de sa réunion du 3 juin 2021, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête exhaustivité des mariages.

L'enquête vise à évaluer l'exhaustivité des remontées de bulletins de mariages des mairies à l'Insee, pour ensuite redresser le fichier des mariages extrait du RNIPP en corrigeant statistiquement ces manques. Il s'agit alors, grâce aux résultats de l'enquête, de calibrer les mariages manquants et de « cloner » ou dupliquer des mariages reçus par l'Insee pour combler ces manques dans les fichiers à usage statistique.

L'enquête consiste, auprès d'un échantillon de communes, à collecter les informations suivantes : nombre total de mariages célébrés dans l'année précédant l'enquête, le nombre de mariages entre personnes de sexe différent et le nombre de mariages entre personnes de même sexe. Le champ de l'enquête couvre les communes de moins de 10 000habitants et qui transmettent les données d'état civil à l'Insee de manière non dématérialisée. Les communes effectivement contactées au sein de ce champ dans le cadre de ces alertes sont celles dont le nombre de mariages célébrés l'année N est inférieur d'un certain niveau (5 % ou plus en général) au nombre de mariages de l'année N-1. Elles sont contactées par les DR-sites pour confirmation du chiffre de l'année N ou l'envoi des bulletins manquants.

Pour le moment, l'exhaustivité des mariages est jugée insuffisante, ce qui rend cette enquête nécessaire. La raison est double : d'une part le nombre de communes enregistrant des mariages est important, d'autre part, ce sont des communes de toute taille, notamment des petites communes, pour certaines ayant des échanges de données d'état civil peu fréquents avec l'Insee. C'est pourquoi, une enquête auprès d'un échantillon de communes est menée chaque année, en général au second trimestre. Cette enquête existe depuis le début des années 2010. Il s'agit d'une enquête de qualité dont la charge est extrêmement faible pour les communes et dont l'échantillon est variable d'une année sur l'autre. Dans cette enquête, il est demandé à chaque commune le nombre de mariages enregistrés sur ses registres. Ce nombre est ensuite comparé à celui des mariages reçus par l'Insee et le nombre de mariages manquants dans le fichier en est déduit. L'exhaustivité pour les communes non enquêtées est inférée de partir de celles des communes enquêtées ayant des caractéristiques proches. Une fois la proportion des mariages manquants estimée, des mariages sont alors

« dupliqués » pour combler statistiquement ces manques, et produire le fichier statistique annuel des mariages.

Le champ de l'enquête comprend de l'ordre de 27 000 communes, et le nombre de communes enquêtées est de l'ordre de 3 000, tirées aléatoirement avec un sondage stratifié. L'objectif assigné à l'enquête est d'estimer le nombre de mariages manquants, pour permettre ensuite « d'ajouter statistiquement » des mariages manquants, avec l'objectif de diffuser des estimations satisfaisantes au niveau région, mais aussi département.

L'enquête exhaustive ne donne pas lieu à la diffusion de ses résultats. C'est une enquête de qualité. Elle sert à palier le manque d'exhaustivité des remontées des bulletins de mariages à l'Insee. En permettant d'estimer l'ampleur de ce manque, et de le corriger ensuite statistiquement, elle permet d'établir des statistiques de qualité sur les mariages.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une durée de cinq années sur les années de collecte allant de 2022 à 2026.